



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 avril 2021

Convocation du 08 avril 2021

Etaient présents : François BIGEARD (Maire), Benjamin BONIN (1^{er} adjoint), Johan GENDRE (2^{ème} adjoint), Bernard CORNEMILLOT (3^{ème} adjoint), Christophe POULLEAU (4^{ème} adjoint), Denis BONIN, Jean-Luc DERECLLENNE, Emmanuel EYRAUD, Marie-Anne FANJAUD, Cyril GIRARD, Caroline JACQUES, Sandrine LAGARDE, Elise LAMBERT, Dominique RAVERAT, Véronique VINCENT.

1. Compte de gestion 2020,

Sous la présidence du Maire, le conseil étudie le compte de gestion du receveur municipal pour 2020, compte qui fait apparaître les mêmes résultats que le compte administratif du maire soit un solde positif en fonctionnement de 94 651.07 € et positif en investissement de 1 371 323.04€. Le conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion.

2. Compte administratif 2020,

Sous la présidence du premier adjoint, Monsieur Le Maire s'étant retiré pour les présentations et les votes, le conseil prend connaissance des résultats du compte administratif 2020 du Maire, compte qui fait apparaître un solde positif en fonctionnement de 94 651.07 € et positif en investissement de 1 371 323.04€. Le conseil approuve à l'unanimité le compte administratif.

3. Etat des restes à réaliser 2020,

Le conseil approuve à l'unanimité :

- la reprise des restes à réaliser du budget de la commune 2020 pour 1 234 300.00 € en D/I et 456 289.00€ en R/I.

4. Affectations de résultats 2020,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 de la commune,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,

Constatant que le compte administratif présente les résultats ci-dessous, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2019	Affectation résultat	Résultats 2020	intégration de résultat par ONB*	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	296 444,59		1 371 323,04	-91 036,72	1 576 730,91
Fonctionnement	355 146,75		94 651,07	48 243,88	498 041,70
	651 591,34	-	1 465 974,11	42 792,84	2 074 772,61

*ONB : intégration au 01/01/2020 des résultats des BA LEGS MUTEAU et CCAS FAUVERNEY suite à la dissolution au 31/12/2019 de ces 2 budgets

Résultat Investissement	C/001	1 576 730,91
Restes à réaliser	Dépenses	1 234 300,00
	Recettes	456 289,00
Besoin de Financement		798 719,91

Affectation résultat de Fonctionnement		498 041,70
Réserves	C/1068	
Report à nouveau	C/002	498 041,70

5. Taxes locales : TFB, TFNB,

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 organise la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) ainsi que les modalités de sa compensation financière pour les collectivités locales. Cette réforme conduit, en ce qui concerne uniquement les locaux industriels, à une diminution significative des bases d'imposition en matière de cotisation foncière des entreprises (CFE) et de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Cette diminution sera intégralement compensée par l'État.

Taxe d'habitation :

Taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP).

Le produit de la THRP sera perçu par l'État en lieu et place des communes et des ECPI.

En 2021, les collectivités n'ont plus à voter le taux de la THRP, y compris pour les 20% de foyers qui s'en acquittent encore. Le taux voté 2019 s'applique automatiquement.

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) :

La THRS continuera à être perçue par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Le taux appliqué sera égal au taux figé 2019. Aucune délibération en la matière n'est requise.

Taxe foncière :

La part départementale de TFPB est dorénavant transférée aux communes.

Les conseils départementaux ne perçoivent plus le produit de la TFPB. Ils n'ont plus à délibérer en ce qui concerne la fixation du taux.

En 2021, les communes doivent délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par les assemblées délibérantes et du taux départemental de TFPB de 2020 (21%) dans le respect des règles de plafonnement.

La TFPB devient le nouveau pivot des règles de lien, en remplacement de la taxe d'habitation.

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) :

Les communes et les EPCI votent le taux de TFPNB dans les conditions habituelles.

Après délibération le conseil municipal décide de reconduire en 2021, les taux d'imposition applicables en 2020 sur le territoire la commune :

-Ainsi, la Taxe foncière sur les propriétés bâties est fixée à l'unanimité à : 29.66 %

Dont au titre de la part communale : 8.66 % (pas d'augmentation)

Dont au titre de l'ancienne part départementale transférée à la commune : 21,00 %

-TFNB : le conseil fixe à 24.00 % le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

6. Budget primitif 2021,**Budget primitif :**

La commission budget s'est réunie le 31 mars 2021.

Le conseil étudie les propositions du maire, budget présenté en équilibre en fonctionnement et en investissement :

Section fonctionnement : 1 269 941.70 €

Section d'investissement : 3 221 121.50 €

M. Le Maire précise que les futurs gros travaux à prévoir seront : la passerelle, la zone de la MFR, la mairie, la M.A.M., les maisons seniors, l'aménagement du Parc de Chassagne.

Le conseil vote au chapitre et approuve à l'unanimité le BP 2021.

Subventions :

Suite à la réunion de la commission subventions du mardi 30 mars 2021, la commission propose la répartition suivante :

Années :	2020	2021
Coopérative scolaire	2 000 €	1 500 €
Souvenir français	100 €	100 €
Foyer Rural	4 600 €	2000 €
Collège Roland Dorgeles	50 €	Par élève 50 €
Lutte Bretenièrre	50 €	Par licencié 50 €
Prévention Routière	250 €	250 €
E.S.F.R.B.	7 600 €	7 600 €
La Gym Qui Roule	100 €	100 €
Théléthon	200 €	200 €
restaurants du cœur	500 €	500 €
ADMR Genlis	1 200 €	1 200 €
CFA de la noue	50 €	Par élève 50 €
tennis club Genlis	50 €	Par licencié 50 €
Judo Genlis	50 €	Par licencié 50 €
association du Bel Ousia	1 500 €	1 500 €
Société de chasse de Fauverney	700 €	700 €
touche d'arts	1 100 €	500 € (sollicité 200€ par l'asso)
association moto		300 € (sollicité par l'asso)
Country		1 500 € (pour investissements de début)
Vinking		400 € (sollicité par l'asso)
TOTAL :	20 100 €	18 600 €

Le conseil souhaite connaître les projets des associations sur la commune avant le vote des budgets pour affiner la répartition des subventions. Une réunion serait souhaitable avec les associations au mois de septembre-octobre de chaque année.

Le conseil approuve à l'unanimité la répartition des subventions et inscrit 21 000 euros en dépenses de fonctionnement à cet effet.

7. Loyers communaux,

M. Bonin Benjamin présente un bilan des loyers perçus concernant les logements communaux. Sur 12 locataires, 3 sont en situation d'impayés.

Des courriers recommandés ont été adressés aux 3 locataires pour une rencontre en mairie le 13/04/21. Une seule famille a honoré son RDV.

Un dossier est dans les mains d'une assistante sociale.

Concernant le troisième locataire le cautionnaire sera contacté.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de ne pas renouveler le bail au 31 juillet 2021 du logement de la mairie au locataire actuel, et souhaite son départ le plus tôt possible.

8. Commande groupée CCPD Contrôles,

Dans le cadre des groupements de commandes proposés par la Communauté de Communes, le marché « Contrôles périodiques obligatoires » étant arrivé à échéance, une consultation sera lancée prochainement.

Ce marché comporte 4 lots :

Lot 1 : Vérification des installations électriques

Lot 2 : Vérification des installations gaz

Lot 3 : Vérification des moyens de secours et de panique (système de sécurité incendie, dispositif de désenfumage, éclairage de sécurité, extincteurs, ...)

Lot 4 : Vérification des aires de jeux et des équipement sportifs

Après délibération,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'adhérer au groupement de commandes constitué en vue de choisir un prestataire chargé de réaliser les contrôles périodiques obligatoires pour les 4 lots.

9. Convention de servitude Orange,

M. Le Maire explique qu'il a reçu un projet d'acte notarial dans lequel la société ORANGE souhaite passer une convention de servitude avec la commune de Fauverney pour la parcelle ZH32 sur Magny sur Tille. La convention a pour objet de fixer les modalités juridiques et techniques de l'autorisation donnée par le propriétaire de la parcelle au profit d'ORANGE, pour le droit de passage pour la pose de câbles souterrains de télécommunications.

Le conseil approuve à l'unanimité la signature de la convention de servitudes par M. Le maire, et autorise Orange à effectuer les travaux conformément à la convention.

10. Rénovation éclairage du lavoir,

M. Cornemillot présente le devis du SICECO d'un montant de 12 072.03 € pour les travaux de rénovation de l'éclairage du lavoir. La contribution de la commune s'élève à 4 831.21 €.

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

Après délibération le conseil approuve à l'unanimité les travaux.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- Demande au SICECO la réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage du lavoir ;
- Accepte de financer par fonds de concours la contribution au SICECO.

11. Convention portage EPF maisons chemin des écoliers,

M. le Maire rappelle que la commune s'est positionnée sur l'acquisition de deux lots (6 et 23) du lotissement le chemin des écoliers pour la réalisation de maisons séniors. Il convient de demander à l'EPF un portage pour l'acquisition des dites parcelles.

Après délibération, le conseil à l'unanimité décide de confier le portage du foncier de l'opération concernée à l'Établissement Public Foncier Doubs BFC.

12. Vidéoprotection,

M. Le Maire informe le conseil qu'il a reçu différentes propositions concernant la vidéoprotection au sein du village. Des devis ont été sollicités sur les points ex-centrés du village : foot, bois de Chassagne, Rheute.

Le point sera discuté ultérieurement une fois tous les devis reçus.

13. Création d'un service pour la Transition et la Résilience Ecologiques CCPD,

La CCPD a adressé un courrier informant les communes de la création d'un service dédié aux questions liées à l'environnement : le Service pour la Transition et la Résilience Ecologiques (STRE). Celui-ci est actuellement animé par M. Nicolas BAUDOIN ;

Afin de mener à bien cette mission sur l'ensemble du territoire, un conseiller municipal ad'hoc est sollicité.

Le conseil municipal n'a pas de conseiller ad'hoc à présenter.

14. Bilan prévisionnel exploitation parc de Chassagne et vente de bois façonné,

M. Bonin Benjamin présente le bilan de l'exploitation du parc de Chassagne.

Concernant les parcelles 101 à 121, le bilan financier présente un solde prévisionnel positif de 3 475 €

M. Bonin Denis s'étonne du faible bénéfice. M. Bonin félicite les affouagistes pour le travail effectué.

Le conseil après délibération approuve à l'unanimité :

-la vente en bois façonnés des futaies par l'ONF des chênes et frênes en 2021.

- mandate l'ONF pour le suivi du dossier.

-valide le choix proposé par l'ONF de contrats d'approvisionnement négociés de gré à gré pour les coupes n°15-17-20-22-23-101 à 121, et pour les produits mis en vente façonnés.

15. Délibération transfert de compétence PLU à l'intercommunalité,

Reprise de la délibération du 27 octobre 2020

Vu l'article 136 de la loi n°2014 -366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR),

Vu le Plan Local d'Urbanisme,

Considérant que la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 27 mars 2014 a instauré un mécanisme de transfert de droit au profit des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communal au profit des communautés de communes,

Considérant que la Commune de Fauverney est membre de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, Établissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP) composé de 22 communes.

Considérant que le transfert de la compétence à l'EPCI aurait pour conséquence l'élaboration du PLU intercommunal (PLUi) à l'échelle de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise. Les dispositions des PLU et cartes communales resteraient en vigueur jusqu'à l'approbation du PLUi.

Considérant que, pour s'opposer à ce transfert de droit à l'EPCI, un principe de minorité de blocage a été instauré. Cette minorité de blocage s'appliquera si elle représente une opposition de 25% des communes représentant au moins 20% de la population.

Monsieur le Maire rappelle toutefois que cette opposition au transfert de la compétence PLU intercommunal (PLUi), ne nuit pas à la possibilité d'accorder ensuite le transfert, à condition que l'accord de la moitié des communes représentant au moins deux tiers de la population totale, ou inversement, soit recueillie.

Monsieur le Maire rappelle aussi que si le transfert de compétence n'a pas lieu, le débat sur ce transfert se déroulera à nouveau, lors du prochain renouvellement des conseillers municipaux.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Fauverney décide à l'unanimité :

- De s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD).

16. Compétence mobilité CCPD,

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 18 février 2020, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a décidé de prendre la compétence mobilité, telle que prévue par la Loi Orientation des Mobilités (LOM) promulguée le 24 décembre 2019. Cette loi transforme en profondeur la politique des mobilités, avec un objectif simple : des transports du quotidien à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres ;

La commune doit se prononcer sur le transfert de cette compétence à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise par une délibération en Conseil Municipal.

Après délibération le conseil approuve à l'unanimité le transfert de cette compétence à la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise.

17. Divers.

- Véronique VINCENT : il manque du sable sur le terrain de boules. Christophe s'en charge. Idem rue du Fourneau, et parking vers le pont de l'Ouche.
- Dominique RAVERAT :
 - signale les difficultés d'accès des piétons sur le parking en direction de la nouvelle école. Un devis sera sollicité.
 - Le paquier est de nouveau pris d'assaut par les personnes extérieures du village. Un aménagement est en cours pour tenter de limiter l'accès.
 - SINOTIV'EAU : augmentation de la facture d'eau cette année.
- Cyril GIRARD : y a-t-il des nouvelles de l'expert concernant la rue de la Liberté. M. Le Maire informe le conseil que l'architecte lui a signalé que la route sera refaite la semaine prochaine. Cyril signale qu'il faudra surveiller le renforcement des remblais pour éviter que la route se dérobe par la suite.
- Sandrine LAGARDE : parking à vélos à repositionner vers la nouvelle école.
- Caroline JACQUES : Le panneau de chantier place de la mairie va-t-il être enlevé. M. le Maire répond que oui mais peut être après l'inauguration.
Demande de la bibliothèque patrimoniale de Dijon pour la récupération des biens du Legs Muteau restant à Chassagne. Approbation. M. Le Maire prendra un arrêté.
- Denis BONIN :
 - pour la rencontre des associations, il serait souhaitable que M. le maire et un responsable des associations soit nommé.
M. Jean Luc Dereclenne est nommé responsable des associations.
 - Lors de l'ouverture du Parc de Chassagne, il serait souhaitable de mettre en place des panneaux pour signaler le risque de chutes de branches. Idem à Marmot.
- Benjamin BONIN : souhait des aînés de l'implantation de 2 bancs supplémentaires le long de l'Ouche, et vers le foot. Approbation.

Le Maire
François BIGEARD